

Préparation et présentation à l'examen AIPR :

Concepteur expérimenté



Public

Salariés du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre et entrepreneurs travaillant sur des missions de conception / préparation ou suivi de projets de travaux en lien avec les réseaux souterrains et aériens. **Prérequis** : connaissance de la réforme anti-endommagement et de l'utilisation du guichet unique, expérience terrain souhaitée.

Objectifs

Rappeler et approfondir la réforme anti-endommagement, la réglementation DT-DICT et le guide technique pour leur mise en pratique.
Identifier les différents réseaux pour appliquer la réglementation et adapter les techniques utilisées sur le chantier conformément au guide technique.
Réussir l'examen QCM de l'AIPR Concepteur.

Déroulé

La formation se déroule sur une journée de 8h00 organisée en deux temps :

1^{ère} partie : Formation (7h00)

- x Contexte de la réforme anti-endommagement et sensibilisation des participants aux risques liés à l'endommagement des réseaux souterrains et aériens,
- x Rôle et obligations des différents acteurs dans la préparation, l'organisation d'un projet en phase étude et en phase travaux,
- x Classification, caractéristiques et risques des principaux réseaux et leurs affleurants,
- x Fonctionnement et utilisation du guichet unique,
- x Demande et envoi des DT/DICT auprès des exploitants des réseaux,
- x Interprétation des récépissés de DT/DICT en fonction des classes de précision des réseaux renseignées,
- x Cas d'investigations complémentaires et leur intérêt,
- x Marquage – piquetage et sa traçabilité,
- x Documents obligatoires à présenter sur un chantier en cas de contrôle,
- x Contenu du guide technique,
- x Procédures à appliquer en cas d'imprévu et de situations exceptionnelles (découverte de réseaux non cartographiés, endommagement de réseaux, réalisation de travaux urgents),
- x Règle des 4A,
- x Réalisation et transmission des plans de récolement.

2^{ème} partie : Evaluation QCM AIPR Concepteur (1h00)

Le candidat est présenté à l'examen final : QCM de 40 questions à choix multiples aléatoires et individuelles. Chaque apprenant dispose d'une durée d'une heure pour passer le test sur un ordinateur connecté à la plate-forme du ministère MEDDE grâce à un numéro d'identifiant unique.

Méthodes pédagogiques

Les moyens pédagogiques utilisés reposeront sur l'association d'une présentation théorique de la réglementation et des échanges avec les participants pour illustrer à l'aide de retours d'expérience et de cas pratiques simples le contenu de la réforme anti-endommagement. La formation sera ponctuée également de courtes séquences de questions issues du QCM des examens finaux établi par le MEDDE afin d'entraîner les participants au passage de l'examen final.

Validé par :

La réussite au QCM est sanctionnée par la transmission, au candidat et à l'employeur, par le centre d'une **attestation de compétences**. L'employeur procédera ensuite à la délivrance de l'AIPR Concepteur (valable pour une durée de 5 ans).

Durée et lieu, dates ou période

Inter entreprises : 1 journée de 8h sur le site du CFPPA à La Motte-Servolex (Savoie)

Intra entreprise : 1 jour sur le site de l'entreprise – dates sur demande

S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	Jt	A

Intervenant

Un formateur du CFPPA Savoie – Bugey, titulaire de l'AIPR Concepteur, justifiant d'une expérience en pédagogie et de terrain dans le domaine concerné assure cette formation de préparation et présentation à l'examen AIPR Concepteur.

Coût et financement

Nous contacter pour les possibilités de financement

Contacts

Responsable formation : Gaëlle LIRAUD- gaelle.liraud@educagri.fr

Informations administratives et financières : Sophie HAUSER sophie.hauser@educagri.fr

ou Céline RADIGALES celine.radigales@educagri.fr

CFPPA Savoie Bugey | Tel : 04 79 25 42 02 | www.reinach.fr

Domaine Reinach – 1031 Avenue C. Albert – 73290 La Motte-Servolex